

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20100040

Maintenance et évolution du logiciel ViasoftGda. Gestion des abonnés aux contrôles d'accès. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite au résultat d'une consultation, la Ville de Bordeaux a choisi en 2002, le logiciel ViaSoftGda de la société VSU pour permettre à la Direction de la Police Municipale d'assurer la gestion des abonnés aux contrôles d'accès.

Ce logiciel permet d'enregistrer et de suivre les autorisations délivrées pour les zones à contrôle d'accès (bornes piétonnes). Les autorisations sont encodées sur la carte "Bordeaux Ma ville" via ce logiciel.

Afin de répondre aux impératifs de pérennité et d'adaptation du service apporté, à l'échéance du contrat en cours, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société VSU, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance évolutive et corrective du logiciel,
- la mise en place de nouveaux postes d'encodage des cartes d'abonnés.

Ce marché à bon de commande sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification reconductible 3 fois pour un montant annuel minimum de 15000 € TTC et maximum de 60300 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100041

Maintenance et évolution du progiciel Arkheïa. Gestion des Archives Municipales. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la gestion des Archives Municipales, la Ville de Bordeaux, à l'issue d'une procédure de consultation, s'est dotée en 2003 du progiciel Arkheïa de la société Anaphore.

Ce logiciel est une application qui permet aux archives municipales de gérer l'ensemble des données et transactions liées à ses fonds et à ses usagers : récolement, mouvements (communications et prêts), versements, états et rapports.

Afin de s'assurer d'une évolution cohérente de notre système d'information concernant cette gestion archivistique à l'échéance du contrat en cours, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société Anaphore, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance préventive, évolutive et corrective du progiciel,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- la mise en place d'interfaces et de modules complémentaires.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification pour un montant minimum de 12 000 € TTC et maximum de 48 000 € TTC sur la durée du marché.

Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société ANAPHORE, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 6228, 6184, 2031, 205 et 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100042

Maintenance et évolution du logiciel ERP21. Gestion des dossiers de la Direction Prévention et Sécurité Incendie dans les ERP. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1999, la Direction Prévention et Sécurité Incendie dans les établissements recevant du public (ERP) utilise le logiciel ERP21, de la Société Concept Développement.

Accessible depuis 16 postes de travail, ce logiciel permet d'enregistrer l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) de la Ville et d'assurer un suivi complet et détaillé de leur dossier (visite des techniciens, Commission de contrôles, etc.).

Le marché de maintenance arrivant à échéance et le logiciel donnant toujours satisfaction à la Direction utilisatrice, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la Société Concept Développement, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance évolutive et corrective du logiciel,
- la mise en place de nouveaux modules (interface web par exemple...).

Ce marché à bon de commande, sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification reconductible 3 fois pour un montant annuel minimum de 1600 € TTC et maximum de 6500 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100043

**Prestations topographiques. Lot n° 2. Signature du marché.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet urbain, la ville de Bordeaux envisage d'aménager divers bâtiments et espaces publics.

Pour établir un dossier d'esquisse ou APS, des levés topographiques sont prévus pour dresser l'état des lieux des constructions municipales et des terrains.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les directions des Constructions Publiques et Infrastructures Paysagères.

A l'issue de cette procédure et suite au classement de la commission d'appel d'offres, un marché a été signé avec le groupement GEOSAT/ GEO-AQUITAINE pour un montant minimum annuel de 45 000 € H.T. et maximum de 120 000 € H.T.

La Commission s'est à nouveau réunie pour examiner le rapport relatif au lot n° 2 : levés des bâtiments.

Elle a classé en premier l'offre de la société MAS, pour un montant minimum annuel de 5 000 € H.T. et maximum de 30 000 € H.T.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société MAS en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 - 823, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100044

Réaménagement de la place Ferdinand-Buisson. Signature des marchés de travaux et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement de la place Ferdinand Buisson, dont le coût est estimé à la somme de 1 036 692 € T.T.C., la direction des Achats et Marchés a lancé un avis d'appel public à concurrence en procédure adaptée, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre B. BOUZOU / A. BUREAU / CETAB.

Suite à cette mise en concurrence, 5 sociétés ont remis une offre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Infrastructures :

Groupement PORTE TP/SOMOPA pour un montant de 584 523,17 € T.T.C.

Lot n° 2 : Fontainerie :

Société TECHNIC SYSTEMES pour un montant de 29 583,06 € T.T.C.

Lot n° 3 : Fourniture et pose de mobiliers urbains :

Groupement PROVILLE /KASO pour un montant de 212 434,34 € T.T.C.

Lot n° 4 : Espaces verts :

Société A2S pour un montant de 9 688,80 € T.T.C.

Lot n° 5 : Eclairage :

Société CEPECA-CITEOS pour un montant de 142 226,85 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

- l'avenant sans incidence financière au marché de maîtrise d'œuvre M080012, conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense, qui s'élève à la somme de 978 456,22 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824 (autres opérations d'aménagement urbain), article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100045

Restructuration de l'Aile Sud de l'Hôtel de Ville. Signature des marchés et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration complète de l'Aile Sud de l'Hôtel de Ville qui représente 700 m² pour un coût estimé à 1 460 000 € T.T.C., la Direction des Achats et Marchés a lancé une consultation en procédure adaptée avec avis d'appel public à concurrence.

Ce projet de rénovation intérieure sera réalisé de façon concomitante avec l'opération de restauration des menuiseries et des façades qui est actuellement en cours.

Engagée dans une démarche HQE dès la conception, cette restructuration respectera des contraintes patrimoniales, techniques et énergétiques importantes. Un chantier propre sera mis en place, l'isolation sera acoustique et thermique, la ventilation sera à double flux avec échangeur à haut rendement, les matériaux seront non polluants, et la réutilisation des éléments de structure et d'espaces de qualité architecturales seront particulièrement étudiés.

Enfin, une gestion spécifique des éclairages se fera par des détecteurs de présence, et pour les luminaires variables, le seuil de luminosité sera déterminé par l'utilisateur à l'aide d'un bouton poussoir.

Les 75 sociétés qui ont fait acte de candidature ont téléchargé le dossier de consultation élaboré par le bureau d'études BETEM maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

- lot 1 : Démolition - Gros oeuvre - Renforcement structure métallique plancher existant, société CAZENAVE pour un montant de 164 719,06 € T.T.C.
- lot 2 : Renforcement de plancher bois - charpente bois, société CAZENAVE pour un montant de 30 075,51 € T.T.C.
- lot 3 : Serrurerie, société DEGAS pour un montant 23 532,50 € T.T.C.
- lot 4 : Couverture Ardoise-Zinguerie, société CAZENAVE pour un montant de 40 409,25 € T.T.C.
- lot 5 : Menuiseries intérieures bois, société RICHARD pour un montant de 105 817,30 € T.T.C.
- lot 6 : Plâtrerie - Faux plafonds, société NAVELLIER pour un montant de 138 208,47 € T.T.C.
- lot 7 : Revêtement de sol, société POURADIER pour un montant 29 164,90 € T.T.C
- lot 8 : Peinture, société LARREY, pour un montant de 66 076,01 € T.T.C.
- lot 9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaire, société SAITA pour un montant de 262 785,12 € T.T.C.

Séance du lundi 25 janvier 2010

- lot 10 : Electricité - Courant fort et faible – SSI, société E.E.A. pour un montant de 146 258,72 € T.T.C.

- lot 11 : Ascenseur, société THYSSENKRUPP pour un montant de 63 495,64 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 090331 engageant le concepteur conformément à l'Article 14 du CCAP sur le coût constaté des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense qui s'élève à la somme de 1 070 542,48 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100046

**Achat de structures de motricité intérieures pour les crèches.
Signature d'un accord-cadre multi-attributaire. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de doter les crèches et les structures municipales accueillant les enfants jusqu'à 3 ans, d'équipements de motricité intérieures, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier élaboré par la Direction Générale de la Vie Sociale et de la Citoyenneté.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé 3 sociétés en vue de conclure un accord-cadre multi-attributaire, en application de l'Article 76 du Code des Marchés Publics.

- société MATHOU
- société DAILLOT
- société HABA.

Cet accord-cadre sera conclu pour un an à compter de sa notification sans montant minimum ni maximum. Il pourra être renouvelé 3 fois expressément.

L'estimation de la dépense globale est de 70 000 € T.T.C.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés publics conclus sur la base de cet accord seront attribués après remise en concurrence des titulaires. Celle-ci interviendra lors de la survenance du besoin.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec les sociétés précitées en application des Articles 33, 40, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64, article 60636.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100047

Jardin Botanique situé dans le Jardin Public. Installation d'une station de pompage pour l'arrosage. Avenant au marché 090500. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite aux résultats d'une mise en concurrence en procédure adaptée, un marché a été signé avec la société ARROSAGE SYSTEM concernant l'installation d'une station de pompage au Jardin Botanique situé dans le Jardin Public, pour un montant total tranche ferme et tranche conditionnelle de 49 863,85 € T.T.C.

Il s'avère nécessaire de rajouter un variateur de vitesse qui permettra d'avoir une pression constante en fonction du débit demandé dont le coût s'élève à la somme de 3 061,76 € T.T.C.

Nous vous proposons de conclure un avenant sur la tranche ferme du marché M090500 dans les conditions suivantes :

Tranche ferme Station de pompage	20 020,20 € T.T.C
Avenant n° 1 tranche ferme	3 061,76 € T.T.C.
Tranche conditionnelle 1 réseau primaire et secondaire	27 080,88 € T.T.C.
Tranche conditionnelle 2 Réseau tertiaire	2 762,76 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	52 925,60 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100048

**Fourniture de consommables informatiques. Lots 2 et 4.
Avenants de transfert. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de consommables informatiques destinés à l'ensemble des services municipaux, deux marchés négociés ont été signés avec la société LITHOTECH suite à la Délibération D-20060304 du 29 Mai 2006 dans les conditions suivantes :

- lot 2 : papier laser, pour un montant minimum de 10 000 € T.T.C. et maximum de 40 000 € T.T.C. pour 4 ans.
- lot 4 : pré-imprimés informatiques, pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 € T.T.C. pour 4 ans.

Par acte de sous-seing privé en date du 13 avril 2009, cette société informe ce jour la Ville de Bordeaux, avoir cédé son fonds de commerce à PARAGON TRANSACTION avec entrée en jouissance au 1^{er} avril 2009.

Afin de ne pas interrompre l'approvisionnement des fournitures, il y a lieu de transférer les marchés n° 060109 et 060111 au profit du nouvel acquéreur dans les mêmes conditions de prix et de livraison jusqu'à leur date de fin soit le 12 juin 2010.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants transférant les marchés précités à la société PARAGON TRANSACTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100049

Centre social et culturel Bordeaux Sud. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-20090442 du 20 Juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de l'aile Sud Est du Centre Social Culturel de Bordeaux Sud pour un montant de 196 461,77 € TTC.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage et afin de respecter la réglementation, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est proposée en façade sur rue pour la sortie de secours des salles créées modifiant l'aménagement extérieur.

Par ailleurs, il convient d'adapter certaines prestations techniques.

Le coût de ces ajustements aboutit à une moins value de 2 341,34 € TTC, ramenant le montant global des marchés à 194 120,43 € TTC (- 1,19 %).

La décomposition est la suivante :

Demande maîtrise d'ouvrage :	11 996,13 € TTC (+ 6,10 %)
Adaptation technique :	-14 337,47 € TTC (- 7,30 %)

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – Démolition - Gros œuvre
Marché M090285 – Entreprise CAZENAVE

Création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite
Suppression des prestations du palier devant sortie de secours, du portique métallique, du chevêtre et de la maçonnerie.

	Montant en €
Montant de base	49 798,83
Montant Avenant n° 1	- 311,61
TOTAL TTC	49 487,22

Lot n° 2 – Serrurerie – Menuiserie bois
Marché M090286 – Entreprise CASTET Frères

Modification de prestations par suppression des trappes et des couvertines de la couverture
Rajout d'un bloc porte PF1/2h

	Montant en €
Montant de base	87 618,96
Montant Avenant n° 1	- 3 719,56

Séance du lundi 25 janvier 2010

TOTAL TTC	83 899,40
-----------	-----------

Lot n° 3 – Plâterie – Faux Plafonds -
Marché M090287 – Entreprise SEGONZAC

Mise en place de 2 trappes de visite en plafond
Elévation des cloisons en plénum jusqu'au dessous de toit
Remplacement des plaques du plafond CF1/2h par un simple plafond plâtre BA13

	Montant en €
Montant de base	12 524,59
Montant Avenant n° 1	+ 182,99
TOTAL TTC	12 707,58

Lot n° 5 – Chauffage – VMC – Plomberie -
Marché M090289 – Entreprise GALLEGO

Mise en place de radiateurs basse température
Suppression des cartouches CF sur gaines VMC

	Montant en €
Montant de base	18 968,45
Montant Avenant n° 1	+ 1 506,84
TOTAL TTC	20 475,29

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 – article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100050

Piscine Judaïque. Remise en état étanchéité, carrelage,plafond tendu, séparation filtration. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20090575 du 26 octobre 2009, vous avez décidé de confier par avenant une mission complémentaire de Maîtrise d'œuvre au groupement GIC BTP/Franck BECK pour modifier le système de filtration du grand bassin. Le marché a été porté à la somme de 179 589,57 € T.T.C.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût des travaux s'établit à 3 353 000 € TTC valeur décembre 2009 conformément aux prévisions initiales.

Dans ces conditions, l'avenant au marché du Maître d'œuvre est sans incidence financière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'avant projet définitif relatif à la remise en état de l'étanchéité, du carrelage, du plafond tendu et de la séparation du système de filtration des 2 bassins,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°080372, conformément à l'article 9 du CCAP.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413, Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100051

ZAC Berge du Lac. Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil. Approbation de l'avant Projet Définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2009 0055 du 2 février 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le Groupement JOLY et LOIRET (mandataire)/EVP Ingénierie/Acoustique VIVIE Associés/Michel FORGUE/ALTO Ingénierie et URBATEC dans les conditions suivantes :

Estimation prévisionnelle des travaux	9 600 000,00 € HT (valeur mars 2008)
Taux de rémunération	11,22 %
Forfait provisoire de rémunération	1 076 673,00 € HT (intégrant la mission HQE)
Missions complémentaires	
Quantitatif des corps d'état du second oeuvre	42 540,00 € HT
Coordination SSI	14 000,00 € HT
Etude de simulation thermique dynamique	30 000,00 € HT
O.P.C.	153 600,00 € HT
TOTAL HT	1 316 813,00 € HT (valeur mars 2008)

Le Maître d'oeuvre vient de remettre son avant-projet définitif qui, conformément, à l'Agenda 21 de la Ville, développe une démarche exemplaire au sein de ce futur éco-quartier.

Au-delà de la démarche Haute Qualité Environnementale, le projet se doit d'être novateur en termes énergétiques. C'est pourquoi celui-ci sera plus performant qu'un bâtiment basse consommation d'énergie.

Dans ce cadre, les énergies renouvelables seront également largement mises à contribution avec le raccordement au réseau de chaleur 100 % biomasse qui dessert le quartier et la mise en place de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Enfin, les matériaux employés ont fait l'objet d'une attention spécifique. En particulier, le bois sera largement utilisé.

Pour ce qui concerne le coût du projet, le maître d'oeuvre, a, dans un premier temps, proposé un montant de travaux de 10 943 725,00 € HT (valeur mars 2008) ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à l'estimation donnée par le maître d'ouvrage lors du programme.

Après négociation, il a été proposé des économies à hauteur de 298 072,00 € HT portant sur les points principaux suivants:

- Adaptation de la structure du plancher haut niveau R+ 1,
- Optimisation relative aux lots techniques : ventilation mécanique, luminaires, cheminement du câblage et plomberie
- Ajustement de la surface des baffles en plafond assurant l'absorption acoustique
- Suppression des cloisons mobiles, l'une étant remplacée par une porte coulissante à galandage

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Suppression du mur bahut de la clôture
- Ajustement des quantités de stores
- Optimisation des soffites de ventilation en plafond
- Optimisation du platelage caillebotis entre surfaçade et façade
- Réduction de surface de la surfaçade en tôle perforée
- Mise en place de linoléum dans le restaurant en remplacement du carrelage
- Recalage du poste mobilier et ascenseurs

De plus, l'estimation initiale au stade du programme de 9 600 000,00 € HT doit être portée à 10 146 035,00 € HT afin de tenir compte d'éléments extérieurs et d'adaptations techniques non définis ou quantifiés à l'origine et qui correspondent à une modification du programme:

• Augmentation de la surface de la parcelle à aménager qui passe de 5346 m ² à 5602 m ² soit un écart de + 256,50 m ²
• Augmentation de la surface des parvis desservant les trois entités, maternelle, élémentaire et crèche (+ 40 m ²) et des entrées respectives (+ 30 m ²)
• Adaptation de la surface des locaux techniques (+ 225 m ²)
• Intégration au lot « étanchéité » d'une production photovoltaïque
• Intégration de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire pour la crèche et le logement de fonction

Pour ce qui concerne l'installation photovoltaïque évaluée à environ 340 000,00 € TTC (inclus dans le total ci-dessus), une option faisant appel à un tiers investisseur sera étudiée.

En tenant compte de ces adaptations, le coût de l'Avant-Projet Définitif est arrêté à 10 645 653,00 € HT (valeur mars 2008), ce qui représente une augmentation de 4,92 % par rapport au programme recalé.

	Montant en €	
Coût prévisionnel des travaux	10 645 653,00	(valeur 03/2008)
Taux de rémunération		10,60 %
Forfait définitif	1 128 908,00	
<u>Missions complémentaires</u>		
Quantitatif des corps d'état du second oeuvre	46 840,00 €	
Coordination S.S.I.	15 543,00 €	
Etude de simulation thermique dynamique	30 000,00 €	
O.P.C.	170 330,00 €	
TOTAL HT	1 391 621,00 €HT	

Ce nouveau montant d'honoraires correspond à + 5,68 % du coût initial (+ 74 808,00 € HT soit 89 470,37 € TTC)

Les missions optionnelles, proposées par le maître d'œuvre, portant sur le mobilier à hauteur de 5 000,00 € HT et sur la signalétique pour un montant de 30 000,00 € H.T. ne sont pas retenues.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Adopter l'avant-projet définitif validé par les services municipaux compétents

Séance du lundi 25 janvier 2010

- A signer, après avis favorable de la commission d'appel d'offres, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° M090091 conformément à l'article 9 du CCAP et 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubriques 213-64, Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100052

Reconstruction du groupe scolaire Barbey. Travaux complémentaires. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 20090120 du 2 mars 2009 et n°20090366 du 22 juin 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la reconstruction du Groupe Scolaire Barbey, pour un montant de 6 719 847,76 € TTC inférieur à l'estimation initiale de 7 214 745,76 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire sur les corps d'état suivants :

Lot n° 2 – Fondation - Gros œuvre
Marché M090118 – Entreprise JSD

- Enlèvement des fondations en sous-œuvre pour la nouvelle chaufferie
- Modification de l'escalier principal pour désenfumage
- Création de deux longrines suite au déplacement de la limite de terrain
- Création de deux micros pieux pour l'escalier extérieur non prévus initialement
- Démolition de deux têtes de voiles et finition des angles suite à l'attribution tardive du lot menuiserie aluminium
- Mise en œuvre dans le patio 4 de bordures béton pour permettre le passage d'eau

	Montant en €
Montant Tranche ferme	990 489,79
Montant Tranche conditionnelle	1 026 378,69
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	15 272,81
TOTAL TTC	2 032 141,29

Lot n° 3 – Etanchéité
Marché M090119 – Entreprise SMAC

- Remplacement du lanterneau treuil prévu initialement par un lanterneau ouverture/fermeture à gaz sous pression
- Remplacement de l'asservissement treuil prévu au CCTP par un désenfumage à commande à gaz sous pression y compris raccordement du tube cuivre de la ventilation basse de la cage d'escalier sur le même boîtier
- Fourniture et pose d'un isolant en laine minérale soudable épaisseur 50 mm derrière les relevés d'étanchéité des acrotères périphériques du plancher haut du rez-de-chaussée
- Développement plus important de la couvertine suite au système de fixation des gardes corps et de la mise en place des relevés d'étanchéité isolés
- Sur patio n° 4, fourniture et pose de dalle en béton gris lisse, le long de la façade de la surface étanchée, posées sur plots et sur muret arrêt terre végétale.
- Sur patio n° 4, suppression des solins

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Isolation des relevés en toiture : poutres retroussées, plots et supports pour habillage Centrale Traitement d'Air, plots pour passerelle
- Fourniture et pose d'un isolant en laine de laine minérale soudable, épaisseur 50 mm derrière les relevés d'étanchéité en toiture haute

	Montant en €
Montant Tranche ferme	87 017,03
Montant Tranche conditionnelle	93 327,75
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	7 104,66
TOTAL TTC	187 449,44

Lot n° 5 – Menuiseries - occultations
Marché M090121 – Entreprise GARRIGUES

- Fourniture et pose de potences pour implantation de prises de courant au droit de la menuiserie aluminium

	Montant en €
Montant Tranche ferme	577 299,63
Montant Tranche conditionnelle	697 328,40
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	509,50
TOTAL TTC	1 275 137,53

Lot n° 7 – Platerie
Marché M090123 – Entreprise SEGONZAC

- Modification de la nature des faux plafonds
- Adaptation des plafonds extérieurs métalliques y compris découpes pour l'ensemble des luminaires encastrés

	Montant en €
Montant Tranche ferme	116 792,34
Montant Tranche conditionnelle	146 327,65
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	2 095,20
TOTAL TTC	265 215,19

Lot n° 8 – Plomberie – Chauffage - Ventilation
Marché M090124 – Entreprise MASSOT

- Fourniture et pose d'une grille de ventilation sur l'escalier central posée en tunnel dont la commande est couplée avec le lanterneau de désenfumage.

Séance du lundi 25 janvier 2010

	Montant en €
Montant Tranche ferme	381 696,34
Montant Tranche conditionnelle	327 995,69
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	3 531,39
TOTAL TTC	713 223,42

Lot n° 10 – Electricité
Marché M090126 – Entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE

- Modification des éclairages intérieurs et extérieurs

	Montant en €
Montant Tranche ferme	114 337,60
Montant Tranche conditionnelle	142 969,84
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	1 399,32
TOTAL TTC	258 706,76

Lot n° 11 – Serrurerie
Marché M090127 – Entreprise SPAC

- Déplacement des limites du terrain : grille barreaudage thermolaqué noir – ht 3,85 m
- Déplacement des limites du terrain : plaque acier polymiroir sur 2 montants supplémentaires de la grille barreaudage thermolaqué noir
- Modification de la fixation des gardes-corps sur acrotère du RdC
- Enlèvement du poste 2.11 « Portes métalliques »
- Enlèvement du poste 2.14.2 « Grilles de ventilation »
- Enlèvement du poste 2.14.3 « Grilles cour anglaise »
- Variante platelage escaliers + passerelles en acier galvanisé larmé
- Demande de l'Architecte : fourniture et pose de 9 supports complémentaires de jardinières

	Montant en €
Montant Tranche ferme	207 528,72
Montant Tranche conditionnelle	307 910,80
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	3 796,82
TOTAL TTC	519 236,34

Lot n° 15 – Voirie – Réseaux divers
Marché M090131 – Entreprise EIFFAGE

- Ajout de deux regards à grille en partie basse à la demande du bureau de contrôle

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Modification des grilles du patio
- Suppression des éclairages extérieurs déjà prévus dans un autre lot
- Travaux de VRD consécutifs au déplacement de limite de terrain
- Fourniture et pose de jardinières omises partiellement dans le CCTP

	Montant en €
Montant Tranche ferme	179 106,33
Montant Tranche conditionnelle	212 945,17
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	- 7879,88
TOTAL TTC	384 171,62

Le total général aboutit à une plus-value globale de 25 829,82 € TTC soit + 0,39 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 6 745 677,58 € TTC et reste compatible avec le bilan prévisionnel de l'opération.

En conséquence et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100053

Pôle d'équipement quartier Nansouty-Malbec. Travaux complémentaires et prolongation des délais. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090657 du 23 novembre 2009, le coût des travaux a été porté, après avenants à la somme de 2 253 234,42 € TTC.

En fin de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, sur les corps d'état suivants :

Lot n° 2 – Gros œuvre – VRD -
Marché M080192 – Entreprise DIRICK'S

Réalisation d'une arase sur le mur mitoyen sur une longueur de 7 m

	Montant en €
Montant de base	714 137,70
Montant Avenant n° 1	7 288,31
Montant du présent Avenant	669,76
TOTAL TTC	722 095,77

Lot n° 4 – Couverture zinc
Marché M080374 – Entreprise SECB

Fourniture et pose d'un solin complémentaire au droit du bâtiment sur le mur mitoyen
Fourniture et pose d'une boîte aux lettres

	Montant en €
Montant de base	191 360,00
Montant du présent Avenant	1 687,22
TOTAL TTC	193 047,22

Lot n° 15 – Electricité
Marché M080202 – Entreprise EGCI

Adaptation des alimentations électriques par du matériel semi-industriel fourni par la Ville (sèche linge, lave-linge)

	Montant en €
Montant de base	110 149,12
Montant Avenant n° 1	2 682,50
Montant du présent Avenant	497,89

TOTAL TTC	113 329,51
-----------	------------

Lot n° 16 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire
Marché M080203 – Entreprise Hervé Thermique

Fourniture et pose d'un lave-main complémentaire dans le local « change »

	Montant en €
Montant de base	313 239,56
Montant Avenant n° 1	3 611,31
Montant du présent Avenant	615,26
TOTAL TTC	317 466,13

Le total général aboutit à une plus-value de 3 470,13 € TTC soit + 0,16 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 2 256 704,55 € TTC et reste compatible avec le bilan de l'opération.

Enfin, suite à ces problèmes techniques liés principalement à l'implantation du bâtiment, il convient de reporter le délai de livraison au 26 février 2010 pour l'ensemble des corps d'état.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100054

Réhabilitation de l'ancien centre d'embauche des dockers en maison écocitoyenne. Travaux complémentaires. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090456 du 20 Juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réalisation de la Maison Eco citoyenne, pour un montant de 1 331 283,55 € TTC pour une estimation initiale de 1 557 920,00 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, les marchés concernés sont modifiés dans les conditions suivantes :

Lot n° 1 – Démolition - Gros œuvre
Marché M090316 – Entreprise SARL BATIMENT DES GRAVES

Démolition d'un plancher béton qui n'était pas appuyé sur un mur porteur contrairement au diagnostic qui avait été fourni mais sur un mur en parpaing discontinu.

	Montant en €
Montant de base	42 745,70
Montant du présent Avenant	+ 3 611,46
TOTAL TTC	46 357,16

Lot n° 2 – Désamiantage
Marché M090317 – Entreprise EURO Démolition systems

Suppression de la dépose d'un complexe d'étanchéité ne contenant pas d'amiante (erreur dans le diagnostic) et dépose d'un complexe d'étanchéité à conserver à l'origine, sans amiante, qui est décollé de son support béton
Dépose et traitement d'un conduit en fibrociment non repéré dans le diagnostic suite à démolition

	Montant en €
Montant de base	41 214,16
Montant du présent Avenant	- 118,40
TOTAL TTC	41 095,76

Le total général aboutit à une plus-value de 3 493,06 € TTC soit 0,26 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 1 334 776,61 € T.T.C. et reste compatible avec le bilan de l'opération.

Séance du lundi 25 janvier 2010

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100055

Transfert des marchés M090412 et M090451 de la Mairie de Bordeaux à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin, association de préfiguration du projet de création du Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux a décidé de lancer le projet de création d'un centre culturel et touristique du vin en lui donnant une ambition à la hauteur de la notoriété des vins qui portent son nom.

Elle a produit, en s'accompagnant de prestataires extérieurs :

- le concept et la pré-programmation d'un centre culturel et touristique du vin,
- des hypothèses réalistes de montage économique, financier et juridique,
- une étude de faisabilité architecturale et urbaine des deux sites pressentis.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux a conclu deux marchés:

- un marché à procédure adaptée – Marché n° M090412 – Assistance à maîtrise d'ouvrage économique, financière et juridique pour le projet du centre culturel du vin le 23 septembre 2009 avec le Groupement Ernst & Young Avocats / Ernst & Young Associés / Ernst & Young Advisory / Dev'assos pour un montant de cent quarante et un mille cent vingt huit euros (141 128 € T.T.C.).
- un marché passé à la suite d'un appel d'offres ouvert – Marché n° M090451 – Programmation scénographie et architecturale pour la construction du centre culturel du vin de Bordeaux, le 20 novembre 2009 avec le Groupement LordCulture / Thor Ingénierie / Sodectset pour un montant de deux cent cinquante mille sept cent vingt neuf euros et quarante quatre cents (250 729,44 € T.T.C.).

Pour mener à son terme la seconde phase d'études et de travaux préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre, la Mairie de Bordeaux et ses partenaires - la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Comité Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ont décidé de créer une association régie par la loi de 1901 dont la dénomination est « Centre Culturel et Touristique du Vin, Association de préfiguration du projet de création du Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux », dite « **CCTV** ».

Celle-ci, créée le 16 Novembre 2009, conformément à la délibération n° 20090496 du 28 septembre 2009 a pour objet de mener les études et travaux préalables à la création, à Bordeaux, du Centre Culturel et Touristique du Vin. Pour aboutir à cette création « CCTV » devra notamment :

- assurer le pilotage des travaux et études préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre architecturale et scénographique de l'équipement envisagé,
- finaliser le montage juridique, économique et financier et accompagner son exécution.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de transférer les marchés précités, préalablement conclus par la Ville de Bordeaux à l'association « Centre Culturel et Touristique du Vin, Association de préfiguration du projet de création du Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux ».

Ce transfert interviendra sans qu'aucune modification ne soit apportée aux conditions d'exécution des marchés précités.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser ces transferts, et
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants avec les titulaires des différents marchés ainsi qu'avec l'association, dite « CCTV ».

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100056

Construction d'un centre de propreté de Caudéran. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 20080408 du 15 juillet 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'un centre de propreté 10 impasse Galilée à Bordeaux Caudéran pour un montant de 942 146,03 € TTC.

Dans le cadre de ces travaux, des modifications techniques ont été apportées concernant entre autre l'aire de lavage, afin d'améliorer les performances énergétiques.

Le coût de ces ajustements est estimé à 42 059,97 € TTC, portant le montant global des marchés à 984 206,00 € T.T.C.

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – VOIRIE – RESEAUX DIVERS -
Marché n° 080291 - Entreprise ESTRADE

Ajustement de la solution compensatoire
Mise en place d'un désableur au niveau de l'aire de lavage des véhicules
Augmentation du volume de la cuve de récupération des EP (capacité 22m³)
Suppression d'un ouvrage maçonné (poste 3.06)

	Montant en €
Montant de base	279 998,05
Montant Avenant n° 1	38 071,31
TOTAL TTC	318 069,36

Lot n° 4 – CHARPENTE BOIS
Marché n° 080294 – Entreprise CHARPENTIER MEILHANAIS

Moins value pour tuiles à emboîtement et simplification charpente
Moins value pour bavette alu en pied de bardage

	Montant en €
Montant de base	122 833,13
Montant Avenant n° 1	7 076,73
TOTAL TTC	115 756,40

Lot n° 5 – ELECTRICITE
Marché n° 080295 - Entreprise PASTORINO

Mise en place d'une ligne compris protection concernant les nouveaux équipements de l'aire de lavage

	Montant en €
--	--------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

Montant de base	51 852,58
Montant Avenant n° 1	472,42
TOTAL TTC	52 325,00

Lot n° 6 – CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE
Marché n° 080296 entreprise CEGELEC

Fourniture et pose compteurs à impulsion EF
Fourniture et pose d'équipements complémentaires pour les aires de lavage

	Montant en €
Montant de base	57 777,09
Montant Avenant n° 1	11 011,57
TOTAL TTC	63 788,66

Lot n° 8 – MENUISERIES INTERIEURES
Marché n° 08298- Entreprise CASTET FRERES

Moins value pour la fourniture et pose d'une échelle escamotable pour combles

	Montant en €
Montant de base	48 509,76
Montant Avenant n° 1	- 418,60
TOTAL TTC	48 091,16

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, Article 2313.

M. GAUTE. -

Personnellement je n'ai pas de difficultés sur ces propositions de délibérations.

A souligner toutefois une délibération très importante sans pour autant dire que les autres ne le sont pas, il s'agit de l'approbation de l'APD dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil dans la ZAC des Berges du Lac où le maître d'œuvre, conformément à l'Agenda 21, développe une démarche exemplaire au sein de ce futur éco-quartier.

M. LE MAIRE. -

Merci. C'est une très très belle opération à la fois sur le plan architectural et sur le plan du développement durable, qui accompagne bien sûr le démarrage de l'opération Ginko sur les Berges du Lac.

Une partie importante de cet investissement est payé, d'ailleurs, par l'aménageur.

Sur l'ensemble des dossiers de M. GAUTE, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

Je vois M. MOGA qui clignote.

M. MOGA. -

Simplement pour me féliciter de la 44, le réaménagement de la place Fernand Buisson qui enfin va pouvoir démarrer.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Comme vous vous félicitez ça ne change pas le vote, donc on n'y revient pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE